



Règlements du camp de jour du CRN de l'été 2018

Calendrier et fréquentation du camp : Le camp de jour sera du 25 juin au 17 août inclusivement. Il n'y aura pas de semaine de prolongation cette année.

Le nombre minimal de journées où l'enfant doit être inscrit au camp est de 3 jours par semaine. En cas d'absence, **aucun remboursement ni transfert de journées** n'est accepté. Les parents devront d'ailleurs indiquer les journées auxquelles l'enfant sera présent au camp pour les mois de juin, juillet et août 2018 lors de l'inscription.

Tarif de 80\$: Ce tarif inclut le camp de jour de 8h30 à 16h30 pour une semaine complète, le repas, deux collations ainsi que la crème solaire de la marque Biomédic. À noter que si votre enfant a une allergie quelconque et doit se servir de sa propre crème solaire, il n'y aura **aucune déduction**. Il n'est **pas permis** d'apporter ses propres collations, repas ou jus. Lorsque votre enfant est **inscrit pour 3 ou 4 jours**, le tarif est de 20\$ par jour.

Paiement du camp de jour : Si l'enfant est inscrit pour 4 semaines ou plus, la moitié du tarif du camp de jour doit être payée lors de l'inscription. L'autre moitié doit être payée au plus tard le 1^{er} août 2018 ou par chèque postdaté.

Si l'enfant est inscrit pour 3 semaines ou moins, **la totalité** du tarif du camp doit être déboursé lors de l'inscription.

Tarif et paiement pour le service de garde : La période du matin du service de garde est de 7h30 à 8h30 et la période du soir est de 16h30 à 17h15.

Si votre enfant **fréquente matin et soir le service de garde pour toute la période du camp**, soit les 8 semaines, le tarif est de 200\$. La moitié du tarif (50 % = 100 \$) doit être payé lors de l'inscription et la seconde moitié doit être payée au plus tard le 1^{er} août 2018.

Autrement, le tarif du service de garde est de 3 \$ par période du matin et 3 \$ par période du soir. Ce montant devra être **payé aux deux semaines, les vendredis**, soit les 6 et 20 juillet ainsi que les 3 et 17 août 2018.

Retards au service de garde le soir : Les portes du service de garde fermeront à 17h15. Cela dit, il faudra venir chercher votre enfant **avant** cette heure. En cas de retard, un tarif (5\$/15 minutes) vous sera facturé. À la suite de 3 retards au service de garde, l'enfant ne pourra plus utiliser ce service.

Sorties : Quelques sorties, se déroulant le mercredi, occasionneront des **frais ne dépassant pas 10\$ par sortie**.

Habillement : Des vêtements confortables, sans conséquence s'ils sont abimés, sont fortement recommandés. Le port de la jupe ou de la robe au camp de jour ainsi que des sandales de type « gougounes » est interdit. Des souliers doivent être à la disposition du jeune chaque jour pour les activités sportives.

Matériel électronique : Tout matériel électronique est interdit. Votre enfant peut, s'il le souhaite, apporter **un** jeu ou jouet de la maison. Il devra cependant partager ce jouet.

Ce que l'enfant doit apporter chaque jour au camp :

- Un sac à dos
- Une bouteille d'eau (à remplir d'eau uniquement, aucun jus)
- Une paire de souliers de course
- Une casquette ou un chapeau
- Un ensemble de rechange (chandail, shorts et sous-vêtements)
- Des lunettes de soleil (fortement recommandé, mais pas obligatoire)

À noter également que le maillot de bain ainsi que la serviette de plage seront demandés lorsqu'une sortie l'exigera. Cela dit, il n'est donc pas nécessaire de les apporter chaque jour.

Je, _____(nom du parent en lettres moulées),
comprends et accepte les règlements concernant le camp de jour du Centre Ressources
Naissance pour l'été 2018. Je m'engage à les respecter.

Signature du parent

Nom de l'enfant ou des enfants

Date